

COMMUNIQUE DU 6 JANVIER 2021

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » DE LA SOCIETE



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUIVIE EVENTUELLEMENT D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE SPIR SOMMUNICATION INITIEE PAR

SOFIOUEST SA

Le présent communiqué établi par la société SPIR COMMUNICATION est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°21-005 en date du 5 janvier 2021 sur la note en réponse établie par la société SPIR COMMUNICATION relative à l'offre publique d'achat simplifiée le cas échéant suivie d'un retrait obligatoire (l'« **Offre** ») initiée par la société SOFIOUEST SA sur les actions de la société SPIR COMMUNICATION.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société SPIR COMMUNICATION ont été déposées auprès de l'AMF le 5 janvier 2021 et mises à la disposition du public le 6 janvier 2021.

La note en réponse et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société SPIR COMMUNICATION sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société SPIR COMMUNICATION (<http://www.spir.com/>) et peuvent être obtenues sans frais au siège social de la société SPIR COMMUNICATION (89, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris).

Retrouvez les communiqués de presse SPIR COMMUNICATION à l'adresse internet suivante : <http://www.spir.com/presse/>

Contact

Patrice Hutin
patrice.hutin@spir.fr
+33 (0)1 44 71 80 15